Ceci dit : Par Allah ! Je donne parfois à un homme et je prive un autre, or celui que je prive est plus cher à mes yeux que celui à qui je donne.

‘Amr ibn Taghlib (qu’Allah l’agrée) relate qu’on apporta un butin - ou des captifs [doute du rapporteur] - au Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) qui le partagea, en donnant à certains et en privant d’autres. Il (sur lui la paix et le salut) apprit que ceux qui n’avaient rien reçu s’en plaignirent. Alors, il loua Allah, Le glorifia puis dit : « Ceci dit : Par Allah ! Je donne parfois à un homme et je prive un autre, or celui que je prive est plus cher à mes yeux que celui à qui je donne. En effet, je ne donne à certains qu’à cause de l’angoisse et de l’inquiétude que je devine dans leurs cœurs, tandis que d’autres je les confie à ce qu’Allah a placé dans leurs cœurs comme richesse d’âme et bonté. Et parmi ces gens-là, il y a ‘Amr ibn Taghlib. » ‘Amr (qu’Allah l’agrée) ajouta : « Par Allah ! Je n’échangerais en rien ces paroles du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut), pas même contre des chamelles brunes. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

‘Amr ibn Taghlib (qu’Allah l’agrée) nous relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) reçut un butin - ou des captifs - c’est-à-dire : des biens [issus d’un butin de guerre] pris à l’ennemi comprenant des hommes et des femmes esclaves. « Il le partagea en donnant à certains et en privant d’autres », c’est-à-dire : il en a donné à certains pour les réconforter et gagner leurs cœurs mais il en a privé d’autres car il avait confiance en eux étant donné la force de leur foi et le degré de certitude qu’Allah leur avait accordés. « Il apprit alors que ceux qui n’avaient rien reçu s’en plaignirent. », c’est-à-dire : ils se sont indignés en pensant que le Prophète (sur lui la paix et le salut) avait donné des biens aux autres Compagnons parce qu’ils se distinguaient dans leur religion. Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) les rassembla afin de s’adresser à eux. Mais, avant de commencer, il loua Allah et fit Son éloge comme il Lui revient de droit. Il prononça ce sermon : « Ceci dit : Par Allah ! Je donne parfois à certains et je prive d’autres, or ces derniers sont plus chers à mes yeux que les premiers. », c’est-à-dire : ce n’est pas parce que j’ai donné à certains et privé d’autres que cela prouve que je les aime plus. Bien au contraire, ceux que je délaisse me sont plus chers que ceux à qui je donne. Ensuite, le Prophète (sur lui la paix et le salut) évoqua la raison pour laquelle il donna à certains et priva d’autres : « En effet, je ne donne à certains qu’à cause de l’angoisse et de l’inquiétude que je devine dans leurs cœurs », c’est-à-dire : à cause de leur souffrance et de l'anxiété qui les touchent lorsque je ne leur donne rien comme part du butin. C’est pourquoi, je leur attribue ensuite une part pour gagner leurs cœurs et réconforter leurs âmes, tandis que d’autres, je les délaisse car : « Je les confie à ce qu’Allah a placé dans leurs

cœurs comme richesse d'âme et bonté. » En somme, je prive certains et je ne leur donne aucune part du butin car je me fie à Allah qui a déposé dans leurs cœurs le contentement, la richesse d'âme et la bonté qui font la force de leur foi et de leur certitude. « Et parmi ces gens-là, il y a 'Amr ibn Taghlib (qu'Allah l'agrée) ». En effet, ce dernier fait partie des personnes à qui je n'ai pas donné de part du butin car je me suis fié à sa foi. Dans un autre hadith rapporté par Muslim, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Certes, il m'arrive de donner à quelqu'un tout en lui préférant un autre pour éviter que l'acquéreur soit renversé dans le feu de l'Enfer ! » Lorsque 'Amr ibn Taghlib (qu'Allah l'agrée) entendit le Prophète (sur lui la paix et le salut) faire son éloge, il dit : « Par Allah ! Je n'échangerais en rien ces paroles du Prophète, pas même contre des chamelles brunes ! », c'est-à-dire : il a juré au nom d'Allah qu'il ne prendra aucune chose en remplacement des paroles élogieuses que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui a généreusement attribuées, même les richesses les plus précieuses aux yeux des Arabes, qui à cette époque n'étaient autre que les chamelles brunes.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3729

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee